



Grand temple de Lyon

**restauration
et mise en
valeur**



Grand temple de Lyon

restauration et mise en valeur



Le Grand temple participe au rayonnement patrimonial et culturel de notre ville.

Il fait partie de ces lieux qui maintiennent vivante et dynamique la diversité chrétienne de Lyon.

Alain Mérieux



Le Grand temple manifeste la présence des protestants à Lyon.

Situé au bord du Rhône, il est un bâtiment phare pour le quartier et la ville : des hommes et des femmes du XXI^e siècle y assument leur histoire et se tournent résolument vers l'avenir.

Pour que la lumière contribue à fédérer dans le même bonheur ceux qui la vivent et qui la partagent ...

Alain Guilhot

Situé sur les quais du Rhône, dans le centre historique de Lyon, le Grand temple fait partie, avec la basilique de Fourvière et la Grande synagogue, des trois grands monuments religieux de la fin du 19^e siècle construits en moins de 10 ans à Lyon.

Aujourd'hui inscrit à l'inventaire des Monuments historiques, le Grand temple est un ensemble remarquable réalisé entre 1880 et 1884 sous la direction du célèbre architecte lyonnais Gaspard André (théâtre des Célestins, fontaine des Jacobins, ...).

La salle de culte est d'une ampleur tout à fait exceptionnelle, d'environ mille places à l'origine, et de 19 mètres de hauteur sous coupole. Elle est dotée d'un buffet d'orgues monumental magnifiant la chaire, lieu de la prédication, élément principal du culte réformé.

C'est une architecture emblématique d'un temple protestant du 19^e siècle.

Le Grand temple a une triple vocation :

- Historique et patrimoniale : la restauration doit permettre de le rendre accessible en toute sécurité à tout public intéressé, sans restriction.
- Culturelle : développement d'un programme existant de conférences et concerts faisant du Grand temple un des pôles reconnus de la vie culturelle et musicale.
- Enfin naturellement cultuelle : cultes et manifestations religieuses du protestantisme de la rive gauche du Rhône et de la ville de Lyon.

Le but recherché est que cet édifice soit entièrement restauré d'ici 2013.

Le montant global de ce projet s'élève à 3 millions € dont 2,2 millions € prévus de subventions publiques.

Reste 800 000 € de dons. **Nous comptons sur votre soutien.**



L'état général de ce temple protestant caractéristique du 19^e siècle ne lui permet pas d'exercer son rayonnement. Les travaux permettront la réfection de la toiture hors d'usage, la restauration des fresques altérées par l'humidité, la création d'accès pour l'accueil de personnes à mobilité réduite et la mise aux normes de sécurité.

Grand temple de Lyon

Contact mécénat

Thierry Koechlin
06 65 22 66 06
koechlin.thierry@free.fr

Tous les dons sont déductibles :

- de **l'impôt sur le revenu** des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Chèque à l'ordre de «Fondation du Patrimoine - Restauration, mise en valeur du GT de Lyon»
- de **l'impôt sur la fortune**. Vous pouvez déduire votre don de votre ISF, à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. Chèque à l'ordre de «Fondation du Patrimoine - Restauration, mise en valeur du GT de Lyon» ; avant le 25 mai de chaque année.
- de **l'impôt sur les sociétés**, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Chèque à l'ordre de «Fondation du Patrimoine - Restauration, mise en valeur du GT de Lyon»



ÉGLISE RÉFORMÉE DE LYON

Secrétariat ERL
6b, cours de la Liberté
69003 Lyon
www.grandtemple.fr



Toutes les photos de cette plaquette ont été réalisées par Yves Neyrolles





GRAND TEMPLE DE LYON
Fondation du Patrimoine
Délégation Rhône-Alpes
27, boulevard St-Exupéry
69009 LYON

Je fais un don pour participer à la restauration du Grand Temple de Lyon

Chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - Restauration, mise en valeur du Grand Temple Lyon ». A renvoyer à :
Fondation du Patrimoine – Délégation régionale Rhône-Alpes - 27, boulevard Antoine de Saint-Exupéry 69009 Lyon

Mon don est de..... euros. Tous les dons sont déductibles :

- o de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Lorsque le montant total des dons versés est supérieur à 20 % du revenu imposable, l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes, et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.
- o de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. Chèque avant le 25 mai de chaque année.
- o de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Ce don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal.

Nom : ou Société :

Adresse :

.....

.....

